

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 5 JUILLET 2024

N° 2024-297 ATTRIBUTION D'AIDES POUR L'ACQUISITION DE RECUPERATEUR D'EAU PLUVIALE – PROGRAMME 2024

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2024-164 du 27 mars 2024 approuvant le règlement des aides pour l'acquisition de récupérateur d'eau pluviale à destination des particuliers et autorisant la Présidente à octroyer et verser aux particuliers demandeurs la subvention.

La Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

N° dossier	Nom du demandeur	Commune concernée	Montant de l'équipement	Montant de l'aide
EP 2024-1	DEBORDE	Bournezeau	4 788,72	500 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation des pièces mentionnées au règlement et sur le formulaire.

Le montant total des aides versées par des organismes publics ne peut dépasser 80% du montant des travaux.

AIDES RECUPERATION EAUX PLUVIALES 2024

Budget initial: 10 000 €
Versé : 0 €
Engagé : 500 €
(cette DP comprise)

À CHANTONNAY, le 5 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/07/2024.